

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020186 – AFR 46/024/02

Action complémentaire sur l'AU 75/02 (AFR 46/018/02) du 12 mars 2002

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

ARRESTATIONS ARBITRAIRES / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CONDITIONS DE DÉTENTION / PRISONNIERS D'OPINION

ZIMBABWE **1 400 personnes (estimation)**

Londres, le 18 mars 2002

La plupart des personnes arrêtées le 11 mars 2002 ont été détenues pendant quarante-huit heures puis relâchées sans inculpation. Cependant, une centaine environ de scrutateurs membres du parti d'opposition *Movement for Democratic Change* (MDC, Mouvement pour le changement démocratique) et d'autres personnes soupçonnées de soutenir ce mouvement se trouvent soit en garde à vue soit aux mains de milices financées par l'État. Amnesty International pense que ces personnes sont détenues arbitrairement et qu'elles risquent d'être torturées.

Des personnes ayant été détenues dans des camps tenus par les milices ont signalé que la torture y était systématique. Selon certaines informations, les milices affiliées au parti au pouvoir, la *Zimbabwe African National Union-Patriotic Front* (ZANU-PF, Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique), gèreraient quelque 70 camps dans tout le pays. La police tolère l'existence de ces camps ou bien considère qu'elle n'a pas le pouvoir ni l'autorité nécessaire pour empêcher les milices d'agir. Des jeunes du ZANU-PF membres du *National Youth Service* (Service national de la jeunesse) ainsi que des agents de la *Central Intelligence Organization* (CIO, Organisation centrale de renseignements) joueraient un rôle actif dans les enlèvements, détentions illégales, interrogatoires et actes de torture. Des policiers auraient déclaré qu'ils n'étaient pas habilités à arrêter les miliciens ayant enlevé et torturé des personnes soupçonnées de soutenir le MDC.

Selon le MDC, 1068 personnes se seraient réfugiées dans la clandestinité pour éviter d'être enlevées par les milices. De nouveaux enlèvements et attaques imputables aux milices sont signalés chaque jour.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Une organisation zimbabwéenne de défense des droits humains a expliqué que les milices financées par l'État avaient installé des bases dans dix fermes situées aux environs de la ville de Macheke (province du Mashonaland-Est) et qu'elles y torturaient les opposants politiques présumés. Des membres du *National Youth Service* (Service national de la jeunesse) du centre de formation gouvernemental de Border Gezi, près de Mount Darwin, prendraient part aux enlèvements et passages à tabac.

À ce jour, les groupes zimbabwéens de défense des droits humains ont recensé 22 personnes venues se faire soigner à Harare après avoir été détenues illégalement par des miliciens. Des centaines de personnes ont indiqué que des miliciens leur avaient pris leurs papiers d'identité à des barrages érigés dans les campagnes en leur demandant de se rendre dans les camps gérés par les milices pour y être interrogées sur leur vote à l'élection présidentielle. Aux termes de la nouvelle loi zimbabwéenne sur le maintien de l'ordre et la sécurité, une lourde amende, voire une peine d'emprisonnement, peuvent être infligées aux personnes n'étant pas en possession de leur carte d'identité.

L'élection elle-même a été marquée par des manœuvres d'intimidation et des tentatives menées par le gouvernement pour empêcher les observateurs de remplir correctement leur mission. Les attaques et les enlèvements imputables à des groupes paramilitaires se sont poursuivis après le scrutin. Un homme a été poignardé à mort le 13 mars à Kwekwe (province des Midlands). Le 15 mars, un autre homme a été grièvement blessé lors d'affrontements à Marondera (province du Mashonaland-Est) et le 18 mars un homme aurait été attaché et abattu par des « vétérans » à 40 kilomètres d'Harare.

Le 17 mars, la victoire de Robert Mugabe à l'élection présidentielle a été annoncée officiellement et Robert Mugabe a prêté serment pour un nouveau mandat de six ans. Les observateurs envoyés pour surveiller les élections, dont les missions du Commonwealth et du Forum parlementaire de la SADC, ont enregistré de nombreuses violations des droits humains tout au long du scrutin. Les initiatives diplomatiques esquissées par le président Thabo Mbeki (Afrique du Sud) et le président Olusegun Obasanjo (Nigéria) semblent s'orienter vers la création d'un gouvernement d'unité nationale mais on ignore encore si le ZANU-PF ou le MDC accepteraient un tel arrangement.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous vivement préoccupé par le fait qu'une centaine de personnes sont détenues par la police ou dans des camps gérés par des milices affiliées au ZANU-PF ;
- demandez aux autorités de relâcher immédiatement les personnes qui sont en garde à vue, à moins qu'elles ne soient inculpées sans délai d'une infraction pénale prévue par la loi ;
- soulignez que la police est tenue de protéger la population et d'empêcher les groupes paramilitaires d'enlever et de détenir illégalement des citoyens ;
- demandez que la police intervienne pour que les personnes détenues illégalement dans les camps gérés par des milices soient libérées immédiatement.

APPELS À :

Président de la République du Zimbabwe :

His Excellency the Hon. Robert G. Mugabe
Office of the President
Munhumutapa Building, Box 7700
Causeway, Harare
Zimbabwe

Fax : + 263 4 708 820 / 708 557

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :

The Hon. John Nkomo
Ministry of Home Affairs
11th Floor Mukwati Building
Private Bag 7703
Causeway, Harare, Zimbabwe

Fax : + 263 4 726 716

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Jeunesse, du Développement, du Genre et de la Création d'emploi :

Elliot Manyika
Ministry of Youth, Development, Gender and Employment
Creation
Munhumutapa Building
Private Bag 7700
Causeway
Harare, Zimbabwe

Fax : + 263 4 708557

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice et des Affaires juridiques et parlementaires :

The Hon Patrick Chinamasa
Ministry of Justice, Legal and Parliamentary Affairs
5th Floor Corner House
Private Bag 7751
Causeway
Harare, Zimbabwe

Fax : + 263 4 790901 / 772999

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Préfet de police :

Mr Augustine Chihuri
Police Headquarters, PO Box 8807
Causeway, Harare
Zimbabwe

Fax : + 263 4 728 768

Formule d'appel : *Dear Commissioner*, / Monsieur le Préfet,

COPIES aux représentants diplomatiques du Zimbabwe dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 30 AVRIL 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*